



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4956 du 22/08/2014

Organisation des évaluations externes non certificatives en
mathématiques en 2014-2015 dans l'enseignement primaire

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : primaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/08/2014 au 30/06/2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Évaluations – mathématiques

Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires ordinaires libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement primaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre /
Administration : AGERS
Service général du Pilotage du système éducatif
Mme Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Charlotte ALEXANDRE	02/690.82.47	charlotte.alexandre@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée dans les classes de 3^e et 5^e années de l'enseignement primaire et qui portera cette année scolaire sur les mathématiques, et plus particulièrement sur la résolution de problèmes. La participation des écoles est obligatoire.

Les documents de l'épreuve

Tant en 3^e qu'en 5^e année primaire, les documents relatifs à l'épreuve sont les suivants :

- Carnet de l'élève
- Dossier de l'enseignant

La distribution des documents

Les documents relatifs à la passation de l'épreuve seront livrés directement dans chaque établissement entre le lundi 22 et le vendredi 26 septembre 2014.

Les directeurs et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité des tests jusqu'à la passation. Les directeurs veilleront à distribuer aux enseignants le dossier de l'enseignant avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

Suite aux problèmes rencontrés précédemment lors des livraisons des épreuves et afin de pouvoir apporter un suivi rapide et efficace, il est nécessaire de :

- vérifier que le nombre de caisses reçues correspond bien à celui mentionné sur le bordereau soumis par le livreur ;
- corriger si nécessaire le bordereau, le dater et le signer ;
- après le départ du livreur, contrôler que le nombre de documents de chaque type est suffisant ;
- **signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré au numéro suivant :
02/690.82.47**

La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes de 3^e année et de 5^e année au cours de la semaine du 06 au 10 octobre 2014, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante.

Le choix des jours et moments de passation est laissé à la liberté de chaque école sachant que pour les classes de :

- **3^e année primaire** le test comporte quatre séances non consécutives de 35 minutes à répartir de préférence sur quatre journées différentes ;
- **5^e année primaire** le test comporte deux séances non consécutives de 50 minutes à répartir de préférence sur deux journées différentes.

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité de la direction qui veillera au respect des consignes de passation et à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires à la passation, notamment les consignes à donner aux élèves.

L'organisation des corrections

La journée de correction est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement et considérée comme journée de formation macro obligatoire. Les corrections et l'encodage des résultats seront effectués collectivement par tous les enseignants de l'équipe éducative et les cours pourront être suspendus. Le jour de correction est laissé au choix du chef d'établissement. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 17 octobre 2014 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

Les écoles qui font partie de l'échantillon en seront informées au plus tard le 17 octobre 2014 et recevront des informations complémentaires sur les modalités pratiques.

La confidentialité des résultats des élèves et des écoles

D'une part, les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. D'autre part, toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues à leur égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les résultats diffusés par le Service général du Pilotage du système éducatif

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du Pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon représentatif d'écoles. Ceux-ci sont rendus anonymes.

Les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront publiés dans le document intitulé « Résultats et commentaires » et présentés dans des fichiers informatisés installés sur le site www.enseignement.be en décembre 2014. Ces documents permettent aux directions et aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également par rapport aux résultats des élèves qui fréquentent une implantation bénéficiant ou non de l'encadrement différencié.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». L'objectif de ce document est d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés et pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

